

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-102

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 septembre 2021

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, Mme Pascale BRACHET et Mme Sandrine FUSADE.

OBJET :

Projet de Plateforme de la  
Rénovation Energétique  
(PTRE) de l'habitat

M. Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT  
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

Rapporteur : P. SUDRAT

Vu la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 ;

Considérant qu'aux termes de son Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), la Région souhaite déployer avec l'Etat, l'ADEME et l'ANAH, un réseau de 50 à 60 PTRE regroupant chacune environ 80 000 habitants ;

Considérant qu'il s'agit d'un service public permettant à tous les publics d'accéder à un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnements sur la rénovation énergétique de leurs logements ;

Considérant que la Région vient de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;

Considérant que l'existence de la PTRE reposerait sur une convention conclue entre les EPCI volontaires, le SEHV et le Conseil Départemental qui définirait le plan d'actions ainsi que les engagements de chaque partie ;

Considérant que le coût annuel de la plateforme est estimé à 170 000 € avec 3 Equivalents-Temps-Plein et qu'au regard des subventions mobilisables et de la répartition du reste à charge, le coût pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix serait compris entre 1 200 € et 4 500 € ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **approuve** la conclusion d'une convention avec le SEHV et le Conseil Départemental en vue de répondre à l'AMI régional tendant à créer une PTRE ;

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210930-DC2021880229-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2021  
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Le Président :

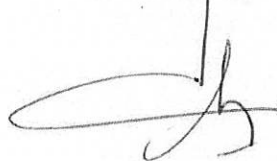
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **04 OCT. 2021**

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent au présent dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210930-DC2021880229-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2021  
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.